



Commission Administrative Paritaire Académique

Déclaration liminaire SUD Education Académie de Nice

Formation Paritaire Mixte Académique du 11 juin 2014.

A l'occasion de cette FPMA consacrée au mouvement intra académique des personnels du second degré, SUD Éducation tient à signaler que cette année encore, un bon nombre de collègues demandant une mutation ne sera toujours pas satisfait. Les raisons de cette situation sont les mêmes que l'année dernière :

- Le peu de créations de postes, très loin de compenser les dizaines de milliers de postes de titulaires supprimés dans l'enseignement public lors du gouvernement précédent.
- Le gel de postes à temps plein pour affecter les stagiaires du second concours 2013 et les nouveaux stagiaires 2014.
- Le maintien d'un nombre élevé de postes spécifiques, au détriment du mouvement classique « barêmé », répondant à la volonté affichée de développer ce type de recrutement profilé qui donne le pouvoir à la hiérarchie de choisir le candidat qui lui convient.

Beaucoup de nos collègues TZR ne pourront toujours pas être stabilisés alors qu'ils cumulent des années de remplacement. Dans certaines matières, ils devront encore enseigner sur plusieurs postes. La décharge prévue dans la réforme sur les statuts et missions des enseignants du second degré pour service partagé sur plusieurs établissements d'une même commune peut sembler une avancée mais, en inscrivant cette possibilité d'affectation, elle risque désormais de devenir la règle. Dans certaines matières, ils vont devoir faire une partie de leur carrière sans poste fixe. Dans ce cas, aucune possibilité de s'impliquer dans les projets d'établissement, ni de demander des niveaux ou des sections particulières puisqu'ils prennent souvent les classes qui restent. Comment être d'accord avec toute promotion au mérite puisque ces personnes, parfois mal connues du chef d'Établissement dont elles dépendent, en sont donc exclues.

L'année prochaine, beaucoup de nos collègues en poste fixe vont encore devoir faire des kilomètres pour aller travailler, ce qui représente un coup financier, sans parler de la fatigue morale et physique. Quand prendra t-on en compte, réellement, nos Conditions de Travail ?

Dans certaines matières l'Éducation Nationale a du mal à recruter mais le Ministère de l'Éducation ne fait rien pour attirer des candidats. Notre métier ne séduit plus, ni pour les Conditions de Travail, encore moins pour le salaire, d'autant plus que le recours de plus en plus fréquent de vacataires ou contractuels semble convenir au Ministère dont le seul souci est de diminuer le budget.

Pour toutes ces raisons SUD Éducation Académie de Nice défend et revendique toujours l'idée et le principe d'un droit à la mobilité choisie et volontaire pour tous les personnels, dans le cadre d'un mouvement aux règles transparentes et identiques pour toutes et tous.

Ce gouvernement, comme le précédent, préfère donner des cadeaux aux actionnaires et aux patrons des grandes entreprises et sacrifier une partie de ses citoyens.

L'austérité budgétaire ne doit affecter ni l'école ni les services publics.

SUD éducation Académie de Nice rappelle qu'un enseignement de qualité suppose de bonnes Conditions de Travail et de formation. Pour cela il faut :

- **la création de postes statutaires à hauteur des besoins.**
- **La titularisation de tous les personnels précaires.**
- **Pour les stagiaires, une véritable formation initiale et pas plus du tiers du temps de service face aux élèves.**
- **la baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude.**
- **Une baisse significative du temps de travail qui serait un outil de création de postes et donc de fluidité du mouvement. Toute charge de travail supplémentaire doit donc se traduire non par l'attribution d'une prime mais par une diminution du temps de travail.**
- **une vraie politique d'éducation prioritaire qui ne se restreigne pas à un nombre extrêmement réduit d'établissements et qui permette de créer des postes et d'améliorer les conditions de travail et d'études en généralisant les décharges de services réservées aujourd'hui à certains réseaux les plus difficiles (REP + par exemple).**